HIMALIA PATRIMOINE
ASSURANCE VIE & CAPITALISATION

L'ESSENTIEL

En 2021, Generali Patrimoine étoffe son offre de produits à destination de ses partenaires-distributeurs Conseillers en gestion de patrimoine et créé la gamme Himalia Patrimoine, composée de contrats disponibles en assurance vie ou capitalisation, qui viennent compléter la gamme Himalia et qui proposent un mode de gestion personnalisée (gestion sous mandat).

La gamme Himalia Patrimoine propose des contrats en assurance vie ou capitalisation :

SUR MESURE

La complémentarité des deux modes de gestion proposés au sein de la gamme Himalia Patrimoine – la gestion libre et la gestion personnalisée (gestion sous mandat) – permet de construire et modeler une solution sur mesure qui répond parfaitement aux objectifs patrimoniaux actuels ou futur des épargnants.

- **La gestion libre** permet d'orienter son épargne tant sur la palette de supports en unités de compte (OPC, ETF, Actions, Immobilier, Private Equity, etc.) que sur le fonds en euros Actif General de Generali Vie (AGGVie).
  Avantage : Rester maître de son épargne et construire sa propre gestion.
- **La gestion personnalisée** (gestion sous mandat) permet de confier la gestion de son épargne à l'une ou plusieurs des sociétés de gestion référencées au sein du contrat, et ce en fonction de son profil d'investisseur et de son appétence aux risques.
  Avantage : disposer de l'expertise de professionnels qui associent une connaissance fine des marchés financiers et une réactivité d'investissement.

EVOLUTIFS

La gamme Himalia Patrimoine permet, avec l'aide de son conseiller, de sélectionner et d'arbitrer ses investissements à tout moment, et ce en fonction de l'évolution des marchés ou de l'évolution professionnelle, géographique, ou encore familiale de l'épargnant.

AGILES & TRANSPARENTS

La gamme Himalia Patrimoine propose une expérience digitale qui débute dès la souscription du contrat et s'étend à sa gestion quotidienne. Une manière simple et transparente de pouvoir gérer son contrat.

PAM0102BRB_L'ESSENTIEL HIMALIA PATRIMOINE - DEP - Juin 2021 - Photo : Getty Images - Le Studio graphique

5 SOCIÉTÉS DE GESTION

Société de gestion	Savoir-faire	Orientations de gestion
Amplegest	Créée en 2007, Amplegest est une société de gestion de portefeuille dont l'activité repose sur trois métiers : la Gestion Privée, le Family Office et la Gestion d'actifs. Elle fait partie du club très fermé des sociétés de gestion entrepreneuriales dont l'expertise en actions européennes a été plusieurs récompensée.	3 orientations de gestion : • Objectif Modéré • Objectif Dynamique • Objectif Discrétionnaire
Auris Gestion	Auris Gestion est une société de gestion entrepreneuriale et indépendante créée en décembre 2004, spécialisée dans l'accompagnement des conseillers en gestion de patrimoine.	7 orientations de gestion modulables ESG : • Objectif Tempéré • Objectif Equilibré • Objectif Dynamique • Objectif Offensif • Objectif Allocations ETF • Objectif Taux • Objectif Discrétionnaire
Generali Wealth Solutions	Outil technique de la Direction des Solutions Patrimoniales de Generali France, Generali Wealth Solutions est une société de gestion patrimoniale qui propose un accompagnement sur mesure dans l'élaboration de stratégies d'épargne et d'investissement à long terme.	2 orientations de gestion : • Convictions Croissance • Convictions Patrimoine
Mirabaud & Cie (Europe) SA	Mirabaud est un groupe bancaire et financier indépendant fondé à Genève en 1819, géré par 4 associés qui ont une approche pragmatique et investissent aux côtés de leurs clients, en alignant leurs propres intérêts aux leurs, et dans le respect de la stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) du Groupe.	5 orientations de gestion : • Objectif Préservation/Revenu • Objectif Rendement • Objectif Equilibré • Objectif Croissance • Objectif Dynamique
Sanso Investment solutions	Créée en 2011, Sanso Investment Solutions est une société de gestion indépendante et entrepreneuriale dont les solutions d'investissement innovantes visent à répondre aux enjeux sociétaux de développement durable, actuels et futurs.	4 orientations de gestion : • Objectif Modéré • Objectif Equilibré • Objectif Dynamique • Objectif Tendance Durable

CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS

Nature des contrats

- Contrat d'assurance vie individuel ou contrat de capitalisation libellés en euros et/ou en unités de compte

Modes de gestion

- Gestion libre et/ou Gestion personnalisée
- Possibilité de répartir son épargne sur l'un ou les deux modes de gestion

Accès aux contrats

- Versement initial : 1 000 000 € ou 500 000 € en cas de mise en place de versements libres programmés en gestion libre

Frais

- Sur versements : 4,50% maximum par acte
- Investissement sur Actions en gestion libre (Taxe sur les transactions financières) : 0,30% maximum par investissement

- Frais de gestion
  - Fonds en euros Actif Général de Generali Vie : 0,90% par an
  - Supports en unités de compte classiques : 1,50% maximum par an

- Frais de mandat au titre de la gestion personnalisée : 1,50% maximum par an

- Frais bancaires
  - Frais de garde au titre de la gestion personnalisée : 1% maximum par an
  - Frais liés aux transactions et aux opérations financières, dans le cadre de la gestion personnalisée, prélevés lors de ces opérations : 1,50 % maximum

- Arbitrage - 1 gratuit
  - Par courrier : 1% (minimum 30 €)
  - En ligne via l'accès client (BtoC) : 15 € à l'acte
  - En ligne via Nomineo (BtoB) : 1% (minimum 15 €)
  - Investissement sur Actions en gestion libre (Taxe sur les transactions financières) : 0,30% par investissement

Avance

- Le contrat doit avoir une durée révolue d'au moins six (6) mois
- Montant de l'avance : 2 000 € minimum, ne dépassant pas 60% de la valeur atteinte du contrat
- Durée : 6 ans maximum
- Taux : déterminé chaque mois par Generali Vie

PAM0102BRB_L'ESSENTIEL HIMALIA PATRIMOINE - DEP - Juin 2021 - Photo : Getty Images - Le Studio graphique

Gestion libre

FONDS EN EUROS

- Le fonds Actif Général de Generali Vie (AGGVie)

UNIVERS D'INVESTISSEMENT

- Plus de 1 000 supports en unités de compte représentatifs de différentes classes d'actifs, zones géographiques, secteurs d'activités et styles de gestion

VERSEMENTS

- Versements libres : 10 000 € minimum avec 1 000 € minimum par support / 10 000€ minimum par Action
- Versements programmés : minimum selon périodicité : mensuel : 150 € / trimestriel : 300 € / semestriel : 500 € / annuel : 1 000 €

ARBITRAGES

- 5 000 € minimum

RACHATS

- Rachats : 10 000 € minimum avec 1 000 € minimum par support
- Rachats partiels programmés :
  - mise en place de l'option : 100 000 € minimum
  - minimum selon périodicité : mensuel : 300 € / trimestriel : 500 € / semestriel : 1 000 € / annuel : 1 000 €

TRANSFERTS PROGRAMMÉS

- Mise en place de l'option : 10 000 € minimum
- Minimum de l'arbitrage : 200 € (100 € par support)
- Périodicité : hebdomadaire

Gestion personnalisée

VERSEMENTS

- Versements libres : 300 000 € minimum au 1er accès à la gestion personnalisée puis 10 000 € minimum pour les versements suivants

ARBITRAGES

- 300 000 € minimum au 1er accès à la gestion personnalisée puis 5 000 € minimum pour les arbitrages suivants

RACHATS

- 10 000 € minimum avec 300 000 € minimum à conserver par orientation de gestion

Garanties de prévoyance*

GARANTIE PLANCHER

- En cas de décès de l'assuré, le capital décès est au moins égal au cumul des versements bruts ou des versements bruts indexés à un taux annuel de 3,50% diminués des éventuels rachats, avances et intérêts non remboursés si le décès de l'assuré intervient avant son 75ème anniversaire
- Capital sous risque : 1 000 000 € maximum
- Valable au décès de l'assuré avant le rachat total ou la survenance du terme du contrat avant les 75 ans de l'assuré

GARANTIE UNIVERSELLE - sous réserve d'acceptation médicale par le Service Médical de Generali Vie

- En cas de décès de l'assuré, le capital décès est au moins égal au montant déterminé par l'assuré si son décès intervient avant son 75ème anniversaire
- Capital sous risque : 1 000 000 € maximum
- Valable au décès de l'assuré avant le rachat total ou la survenance du terme du contrat avant les 75 ans de l'assuré

GARANTIE VIE ENTIÈRE - sous réserve d'acceptation médicale par le Service Médical de Generali Vie

- En cas de décès de l'assuré, le capital décès est au moins égal au montant déterminé par l'assuré quelle que soit la date de survenance du décès
- Capital sous risque : 1 000 000 € maximum
- Valable au décès de l'assuré quel que soit son âge

* (En option - uniquement disponible sur le contrat d'assurance vie Himalia Patrimoine)

Document non-contractuel à caractère publicitaire.

Himalia Patrimoine est un contrat d'assurance vie individuel, Himalia Patrimoine capitalisation est un contrat de capitalisation, tous deux libellés en euros et/ou en unités de compte dont l'assureur est Generali Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.
L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Tout investissement (par versement ou par arbitrage) sur les supports en unités de compte (Actions) sont soumis à la Taxe sur les Transactions Financières. Ils feront l'objet d'un prélèvement complémentaire de 0,30 % du montant investi sur lesdits supports en unités de compte (selon la fiscalité applicable au 01 janvier 2021).

Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481
RCS Paris Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé
sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

PAM0102BRB_L'ESSENTIEL HIMALIA PATRIMOINE - DEP - Juin 2021 - Photo : Getty Images - Le Studio graphique